

3F PARTNERS

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 243 bis rue du Quesne
59700 MARCQ-EN-BAROEUL
988 336 780 R.C.S. LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT DU 24 NOVEMBRE 2025

Monsieur André-Marie FREMY demeurant 790 boulevard Carnot 59800 LILLE,

Propriétaire de la totalité des 1.000 parts de 1 euro chacune composant le capital social de la Société 3F PARTNERS,

Associé unique de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de 243 bis rue du Quesne 59700 MARCQ-EN-BAROEUL au boulevard Carnot 59800 LILLE, à compter ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé à 790 boulevard Carnot 59800 LILLE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur André-Marie FREMY

